

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 9 juillet 2010
(convocation du 28 juin 2010)

Aujourd'hui Vendredi Neuf Juillet Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François à partir de 10h15	M. CHARRIER Alain à M. GUICHOUX Jacques de 9h50 à 10h20
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas	Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe	M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
M. GAUTE Jean-Michel à M. RAYNAL Franck	M. DUPOUY Alain à M. DUCASSOU Dominique
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques	Mme EL KHADIR Samira à Mme DELTIMPLE Nathalie jusqu'à 10h30
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert jusqu'à 10h15	M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. LAMAISON Serge à Mme. BALLOT Chantal	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10h05
Mme LIRE Marie Françoise à Mme. LAURENT Wanda	M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. DAVID Yohan
M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre	M. JOANDET Franck à Mme NOEL Marie-Claude à compter de 10h35
M. SAINTE-MARIE Michel à M. LABISTE Bernard à partir de 10h35	M. LOTHAIER Pierre à Mme. TOUTON Elisabeth
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. FREYGEFOND Ludovic	M. MANGON Jacques à M. ROBERT Fabien
M. ANZIANI Alain à Mme. EWANS Marie-Christine	M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques
M. BAUDRY Claude à M. SAINTE-MARIE Michel	Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles	M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
	Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés Publics - Marché n°07213 R - Location, ent retien et maintenance d'un système numérique de reproduction de documents couleur - Avenant n°1 -
Décision - Autorisation**

Madame ISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre du marché de location, entretien et maintenance d'un système numérique de reproduction de documents couleur, un appel à concurrence a été autorisé par la Communauté urbaine de Bordeaux.

A l'issue de la mise en concurrence, le marché 07213 R a été notifié le 15 octobre 2007 à la société KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS France SAS pour une durée initiale de 3 ans, avec possibilité de reconduction pour une période de 1 an.

L'analyse de l'utilisation des équipements associés à ce marché, démontre qu'une partie du matériel mis à disposition est actuellement sous utilisée et se révèle inadaptée à la nouvelle organisation mise en oeuvre dans le cadre du nouveau fonctionnement de l'Atelier d'impression.

En effet, récemment, la configuration de l'Atelier d'impression de la Communauté urbaine a évolué et s'appuie désormais sur le déploiement d'un logiciel de soumission de travaux à distance. Cet outil permet la dématérialisation complète du processus de production, le logiciel permet ainsi d'envoyer, directement par voie numérique, les travaux à traiter sur les photocopieurs couleurs KONICA, sans passer par la phase de scannérisation des documents.

Une partie du matériel lié au marché n°07213 R dev ient alors obsolète.

Aussi, la nécessité de maintenir la location du scanner associé aux matériels de production dudit marché n'est plus démontrée, l'Atelier souhaiterait s'en séparer.

L'abandon de cette solution, avec retour du matériel concerné au titulaire et le recentrage des besoins autour des outils de production, aboutiraient, par application du bordereau des prix, à une réduction de 20,12 % du tarif de la location entretien des équipements perçu actuellement par le titulaire du marché (soit une réduction mensuelle de 850 € HT du tarif de location entretien).

Dans ce nouveau contexte, ce tarif de location mensuelle se limiterait alors au montant de la location des 2 moteurs haut volume avec contrôleur, soit 3 374 € HT.

Cette modification du besoin lié au marché 07213 R, nécessite la passation d'un avenant n°1 afin de prendre en compte ces modifications. Un projet d'avenant a été établi, il est tenu à la disposition des conseillers communautaires qui peuvent le consulter à la Direction Centrale des Achats et Marchés (Tour Guyenne 6^{ème} étage) en application des articles L 2121-12 et L 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 20 du Code des Marchés Publics,

Vu le marché 07213 R notifié le 15 octobre 2007 à la société KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS France SAS pour une durée de 3 ans, avec possibilité de reconduction pour une période de 1 an,

Vu l'évolution de l'organisation interne de l'Atelier d'impression de la Communauté urbaine et notamment le renforcement de la soumission des travaux à distance rendant caduque l'étape de scannérisation des documents à l'Atelier,

Vu le projet d'avenant mis à la disposition des élus communautaires en application des articles L 2121-12 et L 2121-13 du CGCT,

Vu l'avis favorable sur le projet d'avenant n°1, formulé par la société KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS France SAS, titulaire du marché 07123 R,

Et après avoir entendu le rapport de présentation,

CONSIDERANT :

Que, pour des motifs tenant à la nouvelle organisation du circuit des demandes internes de travaux parvenant à l'Atelier d'impression de la Communauté urbaine de Bordeaux et notamment le renforcement des travaux dématérialisés au détriment des travaux papier, le scanner de document associé au marché 07213 R est devenu caduque, il est nécessaire de s'en séparer via la conclusion d'un avenant au marché relatif à la location, l'entretien et la maintenance du système d'impression des documents couleur,

Que cet avenant entraîne une diminution de 20,12 % du tarif de la location entretien des équipements, perçu par le titulaire du marché (soit une économie mensuelle de 850 € HT du tarif de location entretien). Dans ce nouveau contexte, ce tarif de location mensuelle se limiterait alors au montant de la location des 2 moteurs haut volume avec contrôleur (soit 3 374 € HT).

Décide

Art 1 : d'entériner le projet d'avenant n°1 au marché 07213 R,

Art 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 au marché 07213 R, relatif à la location, la maintenance et l'entretien du système numérique de reproduction des documents couleur, attribué à la société KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS France SAS,

Art. 3 : d'autoriser tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 9 juillet 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 30 JUILLET 2010</p> <p>PUBLIÉ LE : 30 JUILLET 2010</p>
--

M. MICHÈLE ISTE

